

SYNDICAT MIXTE AUTOLIB'



une réalité !

Conférence de presse du 16 décembre 2010

Vous pouvez retrouver ces informations sur www.autolib-paris.fr

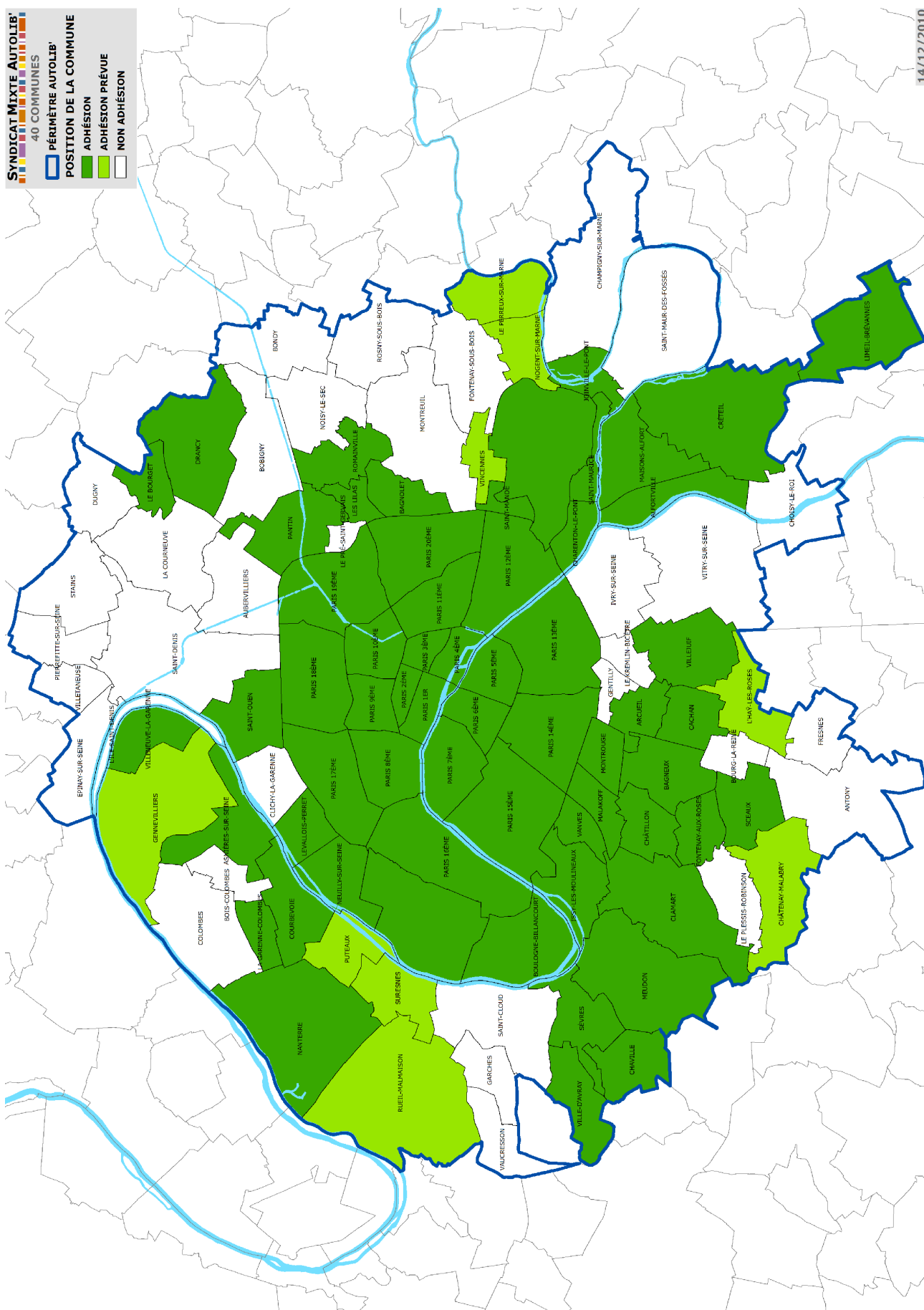
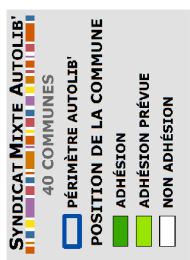
Introduction : Autolib', une ambition métropolitaine

Fort du succès de Vélib' et conscient des enjeux liés à la réduction de la pollution en Ville, le maire de Paris, Bertrand DELANOË, a décidé de mettre en place un service de location de voitures électriques en libre-service baptisé Autolib'.

La question des déplacements urbains dépasse largement les limites administratives de nos collectivités, c'est pourquoi le maire de Paris a proposé à 80 communes, aux départements de petite couronne et à la Région de s'associer à ce projet pour lui donner une dimension métropolitaine.

Une cinquantaine de communes ont d'ores et déjà répondu favorablement et bénéficieront à terme d'environ 1 000 stations et de 3 000 véhicules. La Région Ile-de-France est un partenaire majeur du projet. Elle contribue à l'amélioration du maillage en finançant l'installation de stations complémentaires dans les communes et garantit ainsi le succès et la performance du dispositif.

Commune	Maire
ALFORVILLE	ROUQUET René
ARCUEIL	BREUILLER Daniel
ASNIERES	PIETRASANTA Sébastien
BAGNEUX	AMIABLE Marie-Hélène
BAGNOLET	EVERBECQ Marc
BOULOGNE-BILLANCOURT	BAGUET Pierre Christophe
CACHAN	LE BOUILLONNEC Jean-Yves
CHARENTON-LE-PONT	BRETILLON Jean-Marie
CHATILLON	SCHOSTECK Jean-Pierre
CHAVILLE	GUILLET Jean-Jacques
CLAMART	KALTENBACH Philippe
COURBEVOIE	KOSSOWSKI Jacques
CRETEIL	CATHALA Laurent
DRANCY	LAGARDE Jean-Christophe
FONTENAY-AUX-ROSES	BUCHET Pascal
ISSY-LES-MOULINEAUX	SANTINI André
JOINVILLE-LE-PONT	DOSNE Olivier
LA GARENNE-COLOMBES	JUVIN Philippe
LE BOURGET	CAPO-CANELLAS Vincent
LES LILAS	GUIRAUD Daniel
LEVALLOIS-PERRET	BALKANY Patrick
LIMEIL-BREVANNES	ROSSIGNOL Joseph
MAISONS-ALFORT	HERBILLON Michel
MALAKOFF	MARGATE Catherine
MEUDON	MARSEILLE Hervé
MONTROUGE	METTON Jean-Loup
NANTERRE	JARRY Patrick
NEUILLY-SUR-SEINE	FROMANTIN Jean-Christophe
PANTIN	KERN Bertrand
PARIS	DELANOË Bertrand
ROMAINVILLE	VALLS Corinne
SAINT-MANDE	BEAUDOUIN Patrick
SAINT-MAURICE	CAMBON Christian
SAINT-OUEN	ROUILLON Jacqueline
SCEAUX	LAURENT Philippe
SEVRES	KOSCIUSKO-MORIZET François
VANVES	GAUDUCHEAU Bernard
VILLE D'AVRAY	BADRE Denis
VILLEJUIF	CORDILLOT Claudine
VILLENEUVE-LA-GARENNE	BOULANGER Alain-Bernard



La Région Île-de-France est également adhérente au Syndicat mixte.

Dates clefs du projet

➤ **Juillet 2009**

Sur proposition du maire de Paris, le Syndicat Mixte Autolib', établissement public, est créé et regroupe alors 19 communes.

➤ **Décembre 2009**

Une consultation est lancée au niveau national et européen.

➤ **Février 2010**

Six dossiers de candidatures sont déposés. Quatre candidats sont admis à déposer une offre.

➤ **Juin 2010**

Quatre dossiers sont déposés par :

- Le groupement SNCF-RATP-AVIS-VINCI
- Le groupe BOLLORE
- VEOLIA Transport
- ADA

➤ **Juillet-novembre 2010**

Négociations avec les trois candidats ayant présenté les offres les plus abouties :

- Le groupement SNCF-RATP-AVIS-VINCI
- Le groupe BOLLORE
- VEOLIA Transport

➤ **16 Décembre 2010**

Le Comité Syndical a décidé d'attribuer la délégation de service public Autolib' à Bolloré.

➤ **A partir d'avril 2011**

Premiers travaux en voirie.

➤ **Août – Septembre 2011**

Phase de test.

En octobre 2011, ouverture du service au public ; Au printemps 2012 : service entièrement déployé sur l'ensemble des communes.

Les offres proposées en juin par les trois candidats - Bolloré, Veolia et le consortium RATP, SNCF, Avis, Vinci- ont témoigné par leur sérieux, leur implication et leurs propositions très audacieuses et innovantes, de l'investissement et de la confiance de ces grandes entreprises françaises dans le projet.

Après de nombreux échanges, le choix des élus du syndicat s'est porté sur l'offre du groupe Bolloré. Cette offre répond en effet aux différentes ambitions du service Autolib' dès son lancement :

- un service proche
- un service simple
- un service abordable
- un service moderne et confortable

Par ailleurs, le groupe Bolloré a su proposer dans le cadre de son offre un modèle économique et financier robuste avec une prise en charge du risque au niveau de l'entreprise.

Un service proche

Les véhicules Autolib' seront en libre-service et en trace directe (c'est-à-dire qu'il sera possible de déposer son véhicule dans une station différente de celle de départ). Les utilisateurs pourront également réserver une place sur la zone d'arrivée dès la prise en main de leur véhicule.

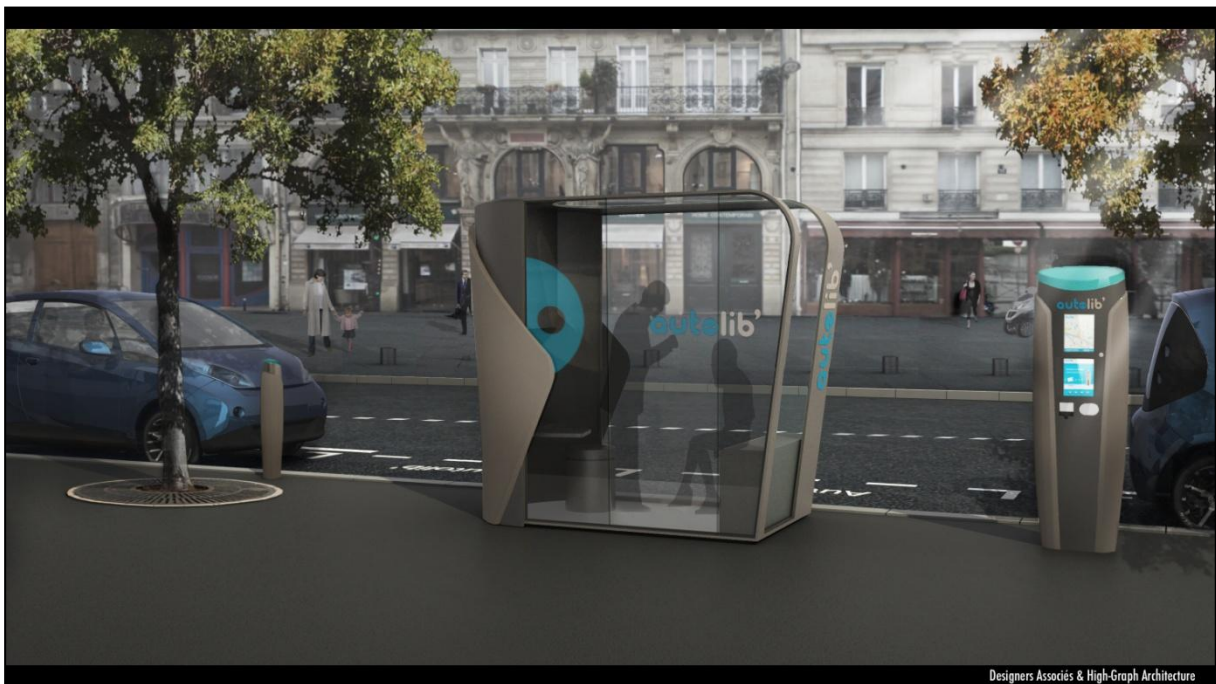
Le service Autolib' se veut accessible à tous et proche de l'utilisateur, c'est pourquoi l'accompagnement humain est particulièrement conséquent : pas moins de 800 agents sur le terrain sont dédiés au service.

Le personnel présent sur place pourra ainsi renseigner les usagers, réaliser les abonnements, mais également les assister et les former à la prise en main de ce service innovant. Ils permettront également d'accéder à des services complémentaires à l'offre Autolib' de base, comme par exemple la location de sièges bébés (1€ / trajet).

Ainsi, les usagers seront accueillis par du personnel de terrain tous les jours, de 8h à 20h dans les « Espaces Autolib' ». Toutes les communes adhérentes et chaque arrondissement seront dotés d'au moins un de ces espaces.

En plus de ces espaces de proximité, un « Centre d'accueil » situé à Paris, ouvert 24h/24 et 7j/7 accueillera les usagers quant ils le souhaitent.

Enfin, un centre d'appel accessible gratuitement depuis les stations et les véhicules, 24h/24 et 7j/7, permettra d'apporter toute l'assistance nécessaire aux usagers.



Un service simple

S'abonner immédiatement près de chez soi

L'abonnement se fera en moins de 10 minutes directement en station dans l'un des « Espaces Autolib' » qui disposeront de personnel de 8h à 20h.

L'abonné se verra remettre immédiatement une carte dédiée nominative.

La garantie de trouver un véhicule ... et une place à destination !

Les usagers peuvent réserver un véhicule et une place à l'arrivée, le coût des réservations étant compris dans l'abonnement.

La réservation d'un véhicule s'effectue pour une durée de 20 minutes avant le départ. Elle peut être faite par Internet, par téléphone ou directement en station.

La réservation d'une place à l'arrivée se fait au moment du retrait du véhicule ou en cours de location à bord du véhicule via l'ordinateur de bord, pour une durée de 90 minutes après le moment de la réservation.

Prendre un véhicule

Une fois abonné, la location d'un véhicule se fait très facilement en quelques minutes.

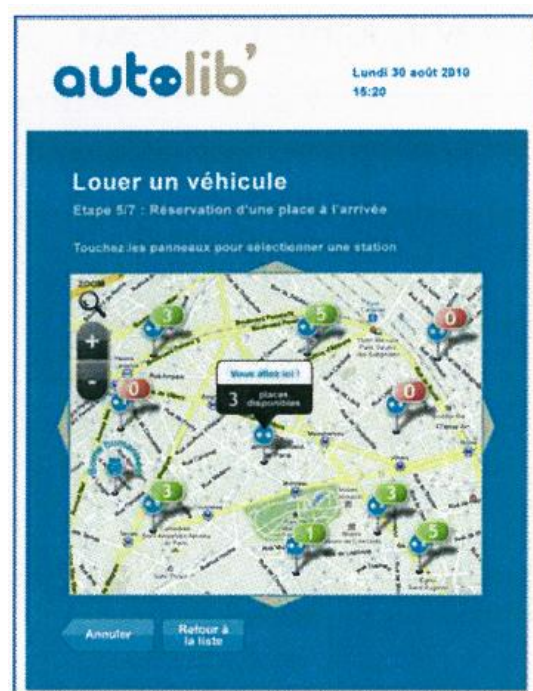
Il suffit de se rendre à la station Autolib' la plus proche, de s'identifier sur la borne principale et de valider le choix du véhicule proposé (l'utilisateur peut, s'il le désire, désigner une station de destination afin d'y réserver une place). La borne délivre alors un reçu sur l'état du véhicule.

L'utilisateur doit se rendre au véhicule choisi, le débrancher (le câble s'enroule alors automatiquement dans la borne) puis entrer dans le véhicule et composer son code secret sur l'écran tactile. C'est tout !

Il peut alors circuler dans toute l'Ile-de-France en s'orientant grâce au GPS embarqué.

Déposer un véhicule

Une fois arrivé à destination, il suffit à l'utilisateur de garer son véhicule sur sa place réservée ou toute place Autolib' libre (un code lumineux indique la disponibilité des places) puis de le brancher et de clore sa location à la borne.



Un service abordable

Description des tarifs

Les formules tarifaires sont les suivantes :

Nom de l'Abonnement	Prix de l'Abonnement	1 ^{ère} ½ heure (20mn indivisibles)	2 ^{ème} ½ heure	3 ^{ème} ½ heure et suivante
Annuel	12 euros / mois	5 €	4 €	6 €
Hebdomadaire	15 euros pour 7 jours	7 €	6 €	8 €
Journalier	10 euros pour 1 jour	7 €	6 €	8 €

Un service financièrement accessible

Avec des tarifs attractifs (12 € par mois d'abonnement et 5 € en moyenne par demi-heure d'utilisation), l'offre s'adressera à un public très large, y compris aux jeunes conducteurs qui sont habituellement exclus des services traditionnels de location.

Un service ouvert à tous

Le service Autolib' sera accessible à tous les possesseurs d'un permis de conduire valide, sans limitation liée à l'âge ou à la date d'obtention du permis de conduire.

Les familles (entendues au sens large incluant les colocataires par exemple) seront également concernées et disposeront d'une réduction de 10% sur le tarif d'abonnement. Le véhicule 4 places qui sera proposé, ainsi que la possibilité de louer des sièges enfants renforceront l'attractivité pour les ménages familiaux.

Bien sûr les entreprises et administrations pourront également profiter de l'arrivée d'Autolib' pour réduire leur flotte et accorder des abonnements à leurs salariés.

Un service moderne et confortable

Véhicules

Le véhicule disponible à la location sera un véhicule 100% électrique. Il comportera 4 places et sera équipé d'un autoradio, d'un port USB et d'une prise jack pour pouvoir y brancher toutes sortes de lecteurs multimédias.

Il comprendra également un ordinateur de bord incluant un GPS. Le volume du coffre de 350 litres pourra encore être augmenté, puisque la banquette arrière sera rabattable.

La batterie de technologie Lithium Métal Polymère permet une autonomie allant jusqu'à 250 km en cycle urbain pour une durée moyenne de charge d'environ 4h.



Stations

Trois types de mobiliers cohabiteront. Des bornes de recharge (1 par place de stationnement), des « bornes principales », comparables à celles du service Vélib', grâce auxquelles les usagers pourront s'identifier et effectuer des opérations de réservation, et 75 « Espaces Autolib' » permettant de recevoir les usagers à Paris et dans les communes adhérentes.

Les stations sur voirie comporteront entre 4 et 6 places. Celles situées dans des parkings souterrains en comprendront une dizaine en moyenne.

A Paris, 250 bornes de recharge pour les véhicules particuliers seront également installées. On pourra y accéder moyennant un abonnement de 15 € par mois pour les voitures ou de 15 € par an pour les deux-roues. Le stationnement y sera limité à deux heures, au-delà l'utilisateur paiera un supplément de prix de 6 € par demi-heure.

Le Syndicat Mixte sollicitera des financements de l'Etat dans le cadre des promesses du gouvernement de subventionner les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques.

Un modèle économique robuste

L'économie générale

Le projet Autolib' devrait générer plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires sur les 12 années de la délégation de service. A terme, le nombre d'utilisateurs annuels devrait dépasser les 200 000.

Bolloré SA apporte 60 M€ en capital.

Les stations font l'objet d'une subvention publique d'investissement de 50 000 € par station, soit environ 50 M€ de participation publique (dont 35 M€ pour la Ville de Paris et 4M€ pour la Région) pour 1 000 stations, un chiffre qui pourra varier en fonction du nombre de stations effectivement retenu par chaque commune.

Des risques maîtrisés

Le risque de vandalisme a été largement anticipé et intégré à la conception du mobilier et du véhicule. Les dépenses de réparation et d'assurances sont évaluées à 3 000 € par voiture et par an, prises en charge par l'entreprise.

La sensibilité du modèle économique à la fréquentation a également été étudiée. Bolloré prend à sa charge toute perte de chiffre d'affaire jusqu'à concurrence d'un résultat cumulé négatif de 60 M€.

Les garanties de bon achèvement global du projet, apportées par le groupe Bolloré s'élèvent à 20 millions d'euros. Ces garanties seront exercées par exemple, en cas de retard dans la fourniture des véhicules ou des stations aux dates clés du projet.